

Monsieur le conseiller fédéral, Ueli Maurer, Chef du département fédéral, de la protection de la population et des sports, Palais fédéral est, 3003 Berne

Consultation sur le rapport du Conseil fédéral sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous nous référons à votre courrier du 9 novembre 2011 concernant la procédure de consultation relative au rapport du Conseil fédéral sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+.

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de lui permettre de se déterminer sur la stratégie future de la protection de la population et la protection civile.

Nous soutenons cette nouvelle stratégie qui tend à ajuster les mécanismes de coopération entre la Confédération et les cantons sur la maîtrise des catastrophes naturelles ou techniques, les situations d'urgences et les crises.

Nous approuvons l'examen du système de l'obligation de servir. En effet, son élargissement à d'autres partenaires de la protection de la population (sapeurs-pompiers, samaritains, par exemple) semble être une bonne piste. Nous pensons qu'un groupe de travail devra être mis en place pour une étude approfondie.

Nous relevons qu'une réflexion s'avère nécessaire dans le domaine de la protection civile. En effet, des ajustements doivent être consentis afin d'augmenter l'efficacité et de pouvoir répondre aux attentes des partenaires de la protection de la population. Aucune solution n'a été évoquée dans le partage des compétences entre la Confédération et les cantons notamment sur le financement du matériel d'intervention. La protection civile doit rester un élément fort en main des cantons. L'organisation de celle-ci au sein de chaque canton est adaptée aux risques et à la spécification de chaque région. L'armée doit, à l'avenir, continuer à assumer une fonction de réserve «fédérale» pour soutenir les cantons dans la gestion des catastrophes et des crises.

En vous réitérant nos remerciements pour nous avoir consulté sur ce sujet, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 15 février 2012

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
G. ORY

La chancelière,
S. DESPLAND